

Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2009/2119(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2008: L'unité de coopération judiciaire de l'Union européenne EUROJUST		
Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	PPE MATHIEU HOUILLON Véronique Rapporteur(e) fictif/fictive S&D STAVRAKAKIS Georgios ALDE GERBRANDY Gerben-Jan Verts/ALE STAES Bart	01/10/2009
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	S&D LÓPEZ AGUILAR Juan Fernando	22/07/2009
Commission européenne	Formation du Conseil Affaires économiques et financières ECOFIN	Réunion 2994	Date 16/02/2010
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire ŠEMETA Algirdas	

Evénements clés			
22/07/2009	Publication du document de base non-législatif	SEC(2009)1089	Résumé
07/10/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/03/2010	Vote en commission		Résumé
26/03/2010	Dépôt du rapport de la commission	A7-0093/2010	
21/04/2010	Débat en plénière		
05/05/2010	Résultat du vote au parlement		
05/05/2010	Décision du Parlement	T7-0116/2010	Résumé
05/05/2010	Fin de la procédure au Parlement		
25/09/2010	Publication de l'acte final au Journal		

Informations techniques	
Référence de procédure	2009/2119(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/7/01106

Portail de documentation					
Document de base non législatif		SEC(2009)1089	23/07/2009	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		N7-0012/2010 JO C 304 15.12.2009, p. 0001	08/10/2009	CofA	Résumé
Document annexé à la procédure		N7-0036/2009 JO C 269 10.11.2009, p. 0001	10/11/2009	CofA	
Avis de la commission	LIBE	PE430.720	13/01/2010	EP	
Document annexé à la procédure		05827/2010	01/02/2010	CSL	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE430.482	02/02/2010	EP	
Amendements déposés en commission		PE439.371	03/03/2010	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0093/2010	26/03/2010	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0116/2010	05/05/2010	EP	Résumé

Acte final	
Décision 2010/544 JO L 252 25.09.2010, p. 0202	Résumé

Décharge 2008: L'unité de coopération judiciaire de l'Union européenne EUROJUST

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs d'EUROJUST pour l'exercice 2008.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses d'EUROJUST pour l'exercice 2008. Il indique que le budget définitif d'EUROJUST se monte à 24,8 millions EUR en 2008 (contre 18,9 millions EUR en 2007).

En termes d'effectifs, EUROJUST dont le siège est situé à La Haye (Pays-Bas) compte officiellement 175 postes dont 130 effectivement pourvus + 43 autres emplois (agents contractuels, experts nationaux détachés et intérimaires) ainsi que 49 autres membres du personnel (membres nationaux, procureurs de liaison, adjoints et assistants), soit actuellement 222 postes assumant des tâches opérationnelles, administratives ou mixtes.

En 2008, EUROJUST s'est concentré sur des opérations de coopération bilatérale et multilatérale portant respectivement sur :

- 168 affaires « normales » ;
- 1.025 affaires « complexes ».

Nombre total d'affaires : 1.193 touchant aux thématiques suivantes :

- fraude : 810 cas,
- trafic de stupéfiants : 223 cas ;
- terrorisme : 23 cas ;
- assassinats : 86 cas ;
- trafic d'êtres humains : 83 cas.

Au total, les membres se sont réunis 131 fois au cours de l'année 2008.

À noter que la publication complète des comptes d'EUROJUST figure à l'adresse suivante :

http://www.eurojust.europa.eu/adm_budg_finance.htm

Décharge 2008: L'unité de coopération judiciaire de l'Union européenne EUROJUST

En adoptant le rapport de Mme Véronique Mathieu (PPE, FR) sur la décharge à octroyer à EUROJUST, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur administratif d'EUROJUST sur l'exécution de son budget pour 2008.

Constatant que les comptes annuels définitifs d'EUROJUST étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes d'EUROJUST.

Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans le projet de résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2010/2007\(INI\)](#) :

- performance : les députés soulignent que le manque d'indicateurs, les carences dans la mesure de la satisfaction des utilisateurs et le défaut de coordination entre le budget et le programme de travail rendent difficile l'évaluation de la performance d'EUROJUST. Ils demandent dès lors qu'à l'avenir la décharge sur le budget d'EUROJUST repose sur l'évaluation du travail réalisé au cours de l'exercice;
- report de crédits : constatant que les reports de crédits d'EUROJUST étaient encore très élevés, les députés demandent à l'Office de prendre des mesures pour éviter cette situation. Ils notent également des soldes de trésorerie importants (4.612.878,47 EUR au 31 décembre 2008) et demandent à la Commission de veiller à ce que les soldes de trésorerie soient maintenus au niveau le plus bas possible;
- insuffisances entachant les procédures de passation de marchés : les députés regrettent que la Cour des comptes ait encore relevé des insuffisances dans les procédures de passation de marchés, comme lors des trois exercices précédents. Ils soulignent que cette situation est révélatrice d'une forte carence dans les capacités de collaboration des différents services impliqués d'EUROJUST. Ils demandent dès lors à l'Office d'informer l'autorité de décharge des mesures qui seront prises dans ce domaine pour remédier à cette situation ;
- ressources humaines : préoccupés par les insuffisances affectant la planification et la mise en œuvre des procédures de recrutement, les députés appellent EUROJUST à informer l'autorité de décharge de sa nouvelle procédure de recrutement -lancée en 2009- et qui garantira la transparence et le caractère non discriminatoire du traitement des candidats externes et internes;
- audit interne : les députés constatent qu'aucune des 26 recommandations formulées par le service d'audit interne n'a été entièrement mise en œuvre. Ils prient EUROJUST d'appliquer sans retard les recommandations portant sur la gestion des ressources humaines et de veiller à la bonne application des procédures de passation de marchés.

Décharge 2008: L'unité de coopération judiciaire de l'Union européenne EUROJUST

OBJECTIF : octroi de la décharge à EUROJUST pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2010/544/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget d'EUROJUST pour l'exercice 2008.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur administratif d'EUROJUST sur l'exécution du budget d'EUROJUST pour l'exercice 2008.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 5 mai 2010 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 5 mai 2010).

Une décision parallèle, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes de cette agence communautaire pour l'exercice 2008.

Décharge 2008: L'unité de coopération judiciaire de l'Union européenne EUROJUST

Le Parlement européen a adopté par 555 voix pour, 28 voix contre et 52 abstentions, une décision concernant la décharge à octroyer au directeur administratif d'EUROJUST sur l'exécution du budget d'EUROJUST pour l'exercice 2008. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour EUROJUST.

Dans la foulée, le Parlement a adopté une résolution contenant des observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

- performance : le Parlement souligne que le manque d'indicateurs, les carences dans la mesure de la satisfaction des utilisateurs et le défaut de coordination entre le budget et le programme de travail rendent difficile l'évaluation de la performance d'EUROJUST. Il demande dès lors qu'à l'avenir la décharge sur le budget d'EUROJUST repose sur l'évaluation du travail réalisé au cours de l'exercice;
- report de crédits : constatant que les reports de crédits d'EUROJUST étaient encore très élevés, le Parlement demande à l'Office de prendre des mesures pour éviter cette situation. Il note également des soldes de trésorerie importants (4.612.878,47 EUR au 31 décembre 2008) et demande à la Commission de veiller à ce que les soldes de trésorerie soient maintenus au niveau le plus bas possible;
- insuffisances entachant les procédures de passation de marchés : le Parlement regrette que la Cour des comptes ait encore relevé des insuffisances dans les procédures de passation de marchés, comme lors des trois exercices précédents. Il souligne que cette

situation est révélatrice d'une forte carence dans les capacités de collaboration des différents services impliqués d'EUROJUST. Il demande dès lors à l'Office d'informer l'autorité de décharge des mesures qui seront prises dans ce domaine pour remédier à cette situation ;

- ressources humaines : préoccupé par les insuffisances affectant la planification et la mise en œuvre des procédures de recrutement, le Parlement appelle EUROJUST à informer l'autorité de décharge de sa nouvelle procédure de recrutement -lancée en 2009- et qui garantira la transparence et le caractère non discriminatoire du traitement des candidats externes et internes;
- audit interne : le Parlement constate qu'aucune des 26 recommandations formulées par le service d'audit interne n'a été entièrement mise en œuvre. Il prie EUROJUST d'appliquer sans retard les recommandations portant sur la gestion des ressources humaines et de veiller à la bonne application des procédures de passation de marchés.

Constatant enfin que les comptes annuels définitifs d'EUROJUST étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement approuve les comptes d'EUROJUST et renvoie aux autres recommandations figurant à la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2010/2007\(INI\)](#)-, adoptée parallèlement.